

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 501

présenté par
Mme Chalas

ARTICLE 3 TER

Rédiger ainsi l'alinéa 30 :

« II. – Les comités d'agence et des conditions de travail institués en application de l'article L. 1432-11 du code de la santé publique, dans sa rédaction résultant de la présente loi, sont mis en place au plus tard le 16 juin 2020. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.